Annexe 1

DEMANDE DE DISPONIBILITE OU DE REINTEGRATION

Pour l'année scolaire 2023/2024

□ 1ère demande (pour les enseignants qui n'étaient pas en disponibilité en 2022/20232)

☐ Renouvellement (pour les enseignants déjà en disponibilité en 2021/2023)

Réintégration au 1er septembre 2023 (pour les enseignants déjà en disponibilité en 2022/2023)

cette demande doit être impérativement accompagnées des pièces justificatives mentionnées dans le tableau figurant au verso de ce formulaire)

A retourner avant le 31 mars 2023 à

Madame l'Inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale du département de la Charente Division des Personnels

Cité administrative – Bât B - Rue Raymond Poincaré 16023 ANGOULEME CEDEX

Je soussigné(e):							
Nom:	Prénom :	Date de naissar	nce :/				
Grade : ☐ Professeur des Ecoles : ☐ Titulaire	☐ Stagiaire en 2022/2023 (titulai	ire au 01/09/2023)	☐ Instituteur				
Etablissement d'exercice (nom et commune) en 202	Etablissement d'exercice (nom et commune) en 2022/2023 (dans le cas d'une 1ère demande) :						
Circonscription (dans le cas d'une 1ère demande) :	•						
Code Postal : N° de téléphone fixe : N° de télép							
☐ Sollicite la réintégration dans mes	s fonctions à compter du	ม 1 ^{er} septembre 202	.3 (je participe au mouvement intradépartementa				
☐ Sollicite ma mise en disponibilité	durant l'année scolaire	2023-2024 : □ 1 ^{ère} dema	ande \square renouvellement				
Sollicite ma mise en disponibilité							
(à la suite d'un congé de maternité, paternité, d'adopti Disponibilité de droit (cf. tableau au verso pour les		iximale de 6 semaines pour l'ac	aoption)				
☐ pour élever un enfant de moins de 12 ans	(F522)						
Si votre enfant atteint l'âge de 12 ans a							
☐ Je souhaite prolonger ma mise en d☐ Je souhaite être réintégré(e) dans m							
scolaire avant de participer au mouvem		pooto qui ino ooia proposo po					
☐ pour donner des soins à un proche atteint							
☐ pour donner des soins à un proche suite à ☐ pour suivre son conjoint (F507)	un accident ou une maladie gra	ave (F511 enfant – F512 conjoint(e	e) – F513 ascendant)				
☐ pour se rendre à l'étranger ou dans les DC	M-TOM en vue d'une adoption	(si titulaire d'un agrément délivré par un organisme de l'A'	side sociale à l'enfance) (F518)				
pour exercer un mandat d'élu local (F509)	•						
Disponibilité sur autorisation (cf. tableau au vers	o pour les pièces justificatives à fourni	r):					
□ pour études et recherches (F501) □ pour créer ou reprendre une entreprise (F5	04)						
□ pour convenances personnelles (F502)							
Si votre demande est conditionnelle, précisez le							
☐ non-obtention d'un exeat dans un autre dé ☐ non-obtention d'un congé de formation		non-obtention d'un détache non-obtention d'un mi-temp					
L'intéressé(e) certifie avoir bien pris connaissan		non-obtention a an ini-temp	os arriuanse				
- qu'il/elle perdait ses droits à rémunération							
- qu'il/elle perdait son poste dès acceptation de sa demande,							
- que l'octroi de sa demande n'était valable	1 1						
soit une demande de réintégration, soit un renouvellement de sa disponibilité pour l'année scolaire 2024-2025, qu'il/elle s'engageait à fournir à la Division des Personnels toute information concernant un changement d'adresse, d'état civil							
ou de situation familiale pendant sa périod		_					
Je joins une enveloppe timbrée à mon adresse personnelle.		Avis de l'IEN de circonso	-				
Fait à	, le/20	d'une 1 ^{ère} demande (s	sur autorisation) :				

Dans le cas d'une demande de réintégration, je m'engage à fournir avant le 31 mai 2022, un certificat d'aptitude établi par un <u>médecin agréé</u> datant de moins de trois mois. Liste des médecins agréés avec le lien suivant : https://www.nouvelle-acuitaine.ars.sante.fr/medecins-agrees-11.

Signature de l'intéressé(e) :

DISPONIBILITES

Décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié

DISPONIBILITE DE DROIT						
Article du décret	Type de disponibilité sollicitée	Pièces justificatives à joindre à l'appui de la demande	Durée maximale autorisée dans la carrière	Activité professionnelle		
47	Pour élever un enfant âgé de moins de 12 ans	- copie du livret de famille	1 an renouvelable Jusqu'à la veille des 12 ans de l'enfant	Possibilité d'exercer une activité salariée, compatible avec l'éducation de l'enfant et sous réserve d'autorisation		
47	Pour donner des soins à : - un enfant à charge - un conjoint ou partenaire pacsé - un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne.	- copie du livret de famille - certificats médicaux - carte d'invalidité	Tant que les conditions sont remplies	Aucune activité salariée autorisée pendant cette période		
47	Pour suivre :	- copie du livret de famille - attestation de l'employeur	Tant que les conditions sont remplies	Possibilité d'exercer une activité privée, salariée, sous réserve d'autorisation		
47	Pour se rendre :	- copie de l'agrément mentionné aux articles 63 et 100-3 du code de la famille et de l'aide sociale	6 semaines maximum par agrément	Aucune activité salariée autorisée pendant cette période		
47	Pour exercer un mandat d'élu local	- demande de l'intéressé(e) attestation préfectorale	Durée du mandat	Aucune activité salariée autorisée pendant cette période		

DISPONIBILITE SUR AUTORISATION (accordée sous réserve des nécessités de service)						
Article du décret	Type de disponibilité sollicitée	Pièces justificatives à joindre à l'appui de la demande	Durée maximale autorisée dans la carrière	Activité professionnelle		
44	Pour études ou recherches	- certificat d'inscription ou attestation de scolarité	1 an renouvelable 6 fois	Aucune activité salariée autorisée pendant cette période		
44	Pour convenances personnelles	- toutes pièces justificatives de nature à éclairer l'administration dans sa décision	5 ans renouvelables sur une période ne pouvant excéder 10 ans sur l'ensemble de la carrière, avec réintégration d'au moins 18 mois de services effectifs continus au terme des 5 premières années	Possibilité d'exercer une activité privée, salariée, sous réserve d'autorisation		
46	Pour créer ou reprendre une entreprise	 extrait du registre du commerce ou autres pièces relatives à l'entreprise 	2 ans	Possibilité d'exercer une activité privée, salariée, sous réserve d'autorisation		